

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

21/07/2013

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2013-44

1. Intitulé du projet

INTER IKEA Clermont

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

INTER IKEA CENTRE CLERMONT SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RASK Tomas, président de la société

RCS / SIRET

15 3 8 1 1 0 9 4 1 0 1 2 1 1 1 1 1 1

Forme juridique

Société par Actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
- Rubrique n°36	- Ensemble commercial unique de 28 000 m2 SHON et 905 places de parkings
- Rubrique n° 39	- Pas de mention particulière dans le SCOT concernant une étude d'impact

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création d'un ensemble commercial unique, avec un bâtiment commercial de 28 000 m2 sur un niveau, composé d'un magasin de bricolage de 19 000 m2 et de 5 moyennes surfaces commerciales de 8 500 m2.

905 places de parkings sont associées à ces surfaces.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'intègre au Nord-Est de l'agglomération Clermontoise, en équilibrage et complément de l'offre commerciale existante.

L'activité du projet répond aux objectifs de la ZAC du Parc d'activités des Gravanches dans laquelle il s'inscrit.

La zone des Gravanches sur laquelle est projeté l'ensemble commercial est de plus identifiée comme l'un des deux futurs pôles commerciaux majeurs à créer sur le territoire du Grand Clermont.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet s'inscrit dans une démarche d'environnement durable, y compris dans sa phase exécution. Une certification environnementale est visée en ce sens (BREEAM et BBC).

Les travaux dureront 16 mois, la partie terrassement étant significative (gestion hydraulique et archéologique).

Le bâtiment développera une surface de 28 000 m² avec des hauteurs variables de 5 à 11 mètres (en acrotères maximales).

La partie du terrain non aménagée sera végétalisée, en s'appuyant sur des espèces végétales locales.

Le parc de stationnement sera largement paysager.

Le projet prend un parti architectural très qualitatif et fortement dédié à l'intégration au site. Le bâtiment sera par ailleurs para-sismique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le magasin de bricolage, qui est un transfert (actuellement sur la zone du Brezet au Sud), développera son tout nouveau concept sur 19 000 m².

Les 9 000 m² restant seront composés de moyennes surfaces venant compléter l'offre du magasin de bricolage mais aussi celle du IKEA situé juste en face.

Ce projet est le début de réponse au besoin de rééquilibrage de l'offre commerciale sur l'agglomération clermontoise, l'essentiel de l'offre étant aujourd'hui au Sud de la ville (Aubière).

Le plan masse est fondé sur la réduction des distances, autant pour les accès que pour le stationnement. L'ensemble des activités du site sont réunies dans un seul et même bâtiment compact et homogène. Les flux clients et logistiques ont été dissociés au maximum.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du terrain d'assiette	126 032 m ²
Emprise au sol des surfaces construites :	28 000 m ²
Hauteur max. à l'acrotère :	9 à 11 m
Cour logistique	2 600 m ²
Nombre de place de stationnement :	905

4.6 Localisation du projet
Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC du Parc d'Activités
des Gravanches

Clermont Ferrand (63)

Coordonnées géographiques¹ Long. 3 ° 8 ' 44 " 4 Lat. 45 ° 48 ' 15 " 4

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les sols sont occupés par d'anciennes cultures, prairies et friches, et quelques formations arbustives largement dégradées par la présence de déchets, d'espèces invasives ...

Le projet s'inscrit dans la ZAC du Parc d'activités des Gravanches, créée le 14/10/2003, modifiée le 21/06/2012 afin de permettre l'implantation d'activités commerciales sur sa partie Nord (emprise du projet) et de s'inscrire dans le cadre des orientations du SCoT sur les zones de développement économique.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Clermont-Ferrand est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (dernière modification de novembre 2011). Le projet se situe en zone NAK, zone de réserve foncière insuffisamment équipée, principalement destinée aux activités commerciales, artisanales, de bureaux, de services et aux équipements collectifs.

Le projet s'inscrit dans le périmètre du SCOT du Grand Clermont (approuvé le 29/11/2011). La zone des Gravanches sur laquelle est projeté l'ensemble commercial est identifiée comme l'un des deux futurs pôles commerciaux majeurs à créer sur le territoire du Grand Clermont. Le SCoT a fait l'objet d'une évaluation environnementale

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la ZNIEFF de type II n°830007460 "Coteaux de Limagne occidentale".
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'état (et concernant les grandes infrastructures routières) a été approuvé le 24 septembre 2012 par arrêté préfectoral. Ce document concerne pour partie l'A75 au Sud de Clermont et l'A711 et A712. il ne concerne donc pas les voiries proches de la zone d'étude

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors périmètre de protection des monuments historiques les plus proches
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trois Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation approuvés en 2002, Bédât-Argnat-Saussade, Tiretaine, Artière, concernent la commune de Clermont-Ferrand. Le projet est hors zones à risques Le projet est situé en dehors des zones de dangers pour le site SEVESO seuil bas "dépôt d'hydrocarbures BOLLORE Energie" situé à Gerzat environ 1,5 km au Nord-Ouest du projet
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité de l'ancien centre de feu de l'usine Michelin, ICPE qui a aujourd'hui cessé. Conformément à la réglementation en vigueur, un Plan de Gestion et Analyse des Risques Résiduels a été réalisé par Michelin. Les travaux de dépollution du site et des terrains impactés ont été effectués en tenant compte des usages projetés, et notamment de l'implantation de surfaces commerciales. Les terres polluées sont confinées ; les servitudes instaurées seront respectées
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun périmètre de protection de captages destinés à l'alimentation en eau potable.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé 2,7 km au Sud : SIC FR8301035 "Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et des Limagnes", sans lien fonctionnel avec la zone d'étude (cf. carte annexée)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des besoins en eau sera couvert par le réseau d'adduction d'eau potable de la commune et par du stockage in situ des eaux pluviales (avec réutilisation pour des usages n'exigeant pas d'eau potable : sanitaire, arrosage)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif est d'équilibrer au maximum les déblais-remblais sur le site. Les terrains déblayés seront réutilisés sur place pour créer la zone de remblai mais également réaliser les aménagements paysagers.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'équilibrage déblais remblais est de 21100m3 Les remblais apportés seront de 66 200m3 pour remonter l'ensemble de la parcelle d'environ 1 mètre afin de répondre aux prescriptions archéologiques Le mouvement de terre global est ainsi évalué à 87 300m3.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur le site, les espèces floristiques et faunistiques sont banales. La Linotte mélodieuse, la Pie Grièche écorcheur et le Crapaud calamite sont toutefois potentiellement présents. Le traitement paysager a été pensé afin d'insérer le projet de manière exemplaire dans son environnement. Il permettra de compenser les pertes d'habitats favorables aux espèces présentes (haies épineuses, mares peu profondes empiétrées) et s'appuiera sur la présence du corridor écologique est ouest matérialisé par une bande végétale longeant l'autoroute au nord du site
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne concerne directement aucun site Natura 2000 ni aucune ZNIEFF de type 1 ; compte tenu des habitats présents, le site n'est pas susceptible d'être fréquenté durablement par des espèces des ZPS les plus proches (FR 8312013 et FR 8312010) distantes de plus de 12 km. Le projet n'aura donc aucune incidence sur les zones naturelles sensibles.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraînera la disparition d'environ 5 ha de terres en friches, classées "urbanisables" au POS de Clermont Ferrand et entièrement inclus dans le Parc d'Activités des Gravanches.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors des zones de dangers du site SEVESO seuil bas "dépôt d'hydrocarbures BOLLORE Energie" localisé à Gerzat environ 1,5 km au Nord-Ouest.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors des zones soumises à risques d'inondation et identifiées dans le cadre des PPRI (cf. carte annexée) Le projet est en zone à risque sismique de classe 3 (risque modéré)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, de part sa nature (ensemble commercial), ne sera à l'origine d'aucune émission liquide, gazeuse susceptible d'engendrer des risques sanitaires. Il n'est concerné par aucun risque sanitaire identifié.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera surtout lié au trafic. Une étude spécifique a été réalisée dans le cadre de la ZAC en tenant compte des projets d'implantation dont l'ensemble commercial. Le niveau de bruit ne sera pas modifié au niveau des zones sensibles les plus proches. Le projet est concerné par plusieurs voies de circulation terrestre classées bruyantes : l'A71 (catégorie 1) et la RD 772 (catégorie 4) à l'Est, et l'A710w (catégorie 2) au Nord. Le site est en zone D du Plan d'Exposition aux Bruits de l'aéroport de Clermont-Ferrand-Aulnat (approuvé par AP le 20/02/2006), zonage qui ne génère pas d'interdiction ou de limitation (adaptation des dispositions constructives en matière d'isolement acoustique).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, de part sa nature (ensemble commercial), ne sera à l'origine d'aucune odeur particulière
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site bénéficiera d'un éclairage approprié, qui sera orienté vers le bas.</p> <p>Le projet vise la haute performance environnementale (un respect dans le cadre du BREEAM very good sera visé) ; à ce titre il devra être moins énergivore, la pollution lumineuse sera des plus réduite.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera aucune émission polluante spécifique.</p> <p>Le trafic généré sera à l'origine d'émissions supplémentaires, qui n'impacteront pas de façon significative la situation actuelle compte tenu des trafics déjà supportés par les voies proches.</p> <p>Une analyse spécifique a été réalisée dans le cadre de l'étude d'impact du Parc d'Activités des Gravanches, laquelle intégrait les hypothèses de fréquentation du projet. Les modélisations montrent qu'à terme, malgré l'augmentation de trafic, les recommandations des autorités sanitaires en termes d'impacts sur la santé pour les effets chroniques et cancérogènes sont respectées.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets hydrauliques seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux usées qui seront collectées par les réseaux existants et traitées par la STEP Intercommunale des Trois Rivières à l'Est de l'A71. - Les eaux pluviales (bâtiments, parkings, espaces verts) seront gérées à la parcelle, par rétention et évacuation vers le Canal de la Combaude en limite Nord-Ouest, conformément à l'arrêté d'autorisation du Parc industriel des Gravanches établi en 2003 au titre des articles L214-1 à L 214-6 du Code de l'environnement. <p>Les dispositions retenues permettront éviter tout impact quantitatif et qualitatif sur les eaux souterraines et superficielles</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vestiges archéologiques sont présents sur le site. Des prescriptions pour la conservation du patrimoine archéologique ont été édictées par le service régional de l'archéologie de la DRAC (AP n°2011-028 du 14/02/2011 et courrier du 13/12/2002 pour le périmètre de la ZAC). Deux zones sont ainsi concernées par des prescriptions archéologiques au Nord et au Nord-Est.</p> <p>Le projet intègre les prescriptions notamment en respectant les profondeurs maximales de terrassements et les modalités de fondations. Il n'aura ainsi aucun impact sur les vestiges identifiés.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans le périmètre de la ZAC du Parc d'Activités des Gravanches, qui couvre au total 44 ha. Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre du dossier de création modificatif de cette ZAC, initialement dénommée ZAC du Parc Industriel des Gravanches (créée le 14/10/2003, modification approuvée le 21/06/2012). Les impacts cumulés de l'ensemble activités existantes ou projetées sur cette ZAC ont ainsi été étudiés.

Le projet se situe en limite Ouest du projet IKEA qui occupera l'essentiel de la partie Ouest du Parc des Gravanches. Les impacts cumulés du futur espace commercial et de l'IKEA ont été étudiés dans le cadre de l'étude d'impact réalisée pour le compte d'IKEA (enquête publique terminée).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un environnement péri-urbain, voué au développement d'activités commerciales dans le cadre du POS de Clermont-Ferrand et du SCoT du Grand Clermont (approuvé le 29/11/2011). Il s'inscrit intégralement dans l'emprise de la ZAC du Parc d'Activités des Gravanches ayant fait l'objet d'une étude d'impact en 2011 (dossier de création modificatif)

Le site ne présente aucune sensibilité liée au milieu naturel (habitats et espèces banals de zones péri-urbaines et agricoles ; aucune ZNIEFF de type 1 ni site Natura 2000 n'est concerné.

Les risques naturels (inondations) et industriels sont absents.

L'environnement humain est moyennement sensible : les zones d'habitats les plus proches à l'Ouest, au Nord-Ouest et à l'Est sont séparées du projet par des voies très circulantes (autoroutes A71 et A710w notamment). L'accès au projet se fera par le Sud et l'Est depuis les axes existants qui seront localement aménagés (giratoires notamment) pour accepter l'accroissement du flux de véhicules.

Inscrit dans le périmètre de la ZAC du Parc d'Activités des Gravanches, le projet bénéficiera de tous les réseaux secs et humides existants ou projetés. La gestion des eaux usées sera collective par raccordement aux collecteurs existants et à la station d'épuration intercommunale des Trois Rivières.

La gestion des eaux pluviales sera conforme aux dispositions du dossier loi sur l'eau établi dans le cadre de la ZAC du Parc industriel des Gravanches (AP 03/00877).

Le projet, de part sa nature (activités commerciales), ne sera à l'origine d'aucune émission de produit dangereux. Les prescriptions archéologiques seront respectées.

Pour ces différentes raisons, nous pensons que notre projet ne nécessite pas d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan cadastral, planches photographiques et insertion du projet (vue aérienne)
Carte de situation du projet, avec périmètre ZAC du Parc d'Activités des Gravanches
Carte du contexte hydrographique local
Cartes de sensibilité des milieux naturels avec sites inventoriés (Natura 2000, ZNIEFF ...), Carte des sites Natura 2000
Carte des habitats naturels sur le site
Cartes des risques naturels et industriels
Carte environnement humain : occupation du sol, voiries

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Plaisir

le,

19/02/13

Signature



Tomas Rask
 Managing Director
 Inter IKEA Centre France S.A.S.

CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE LOCAL



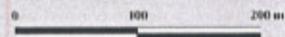
HABITATS NATURELS



 Emprise du projet d'ensemble commercial

Habitats naturels dans la ZAC

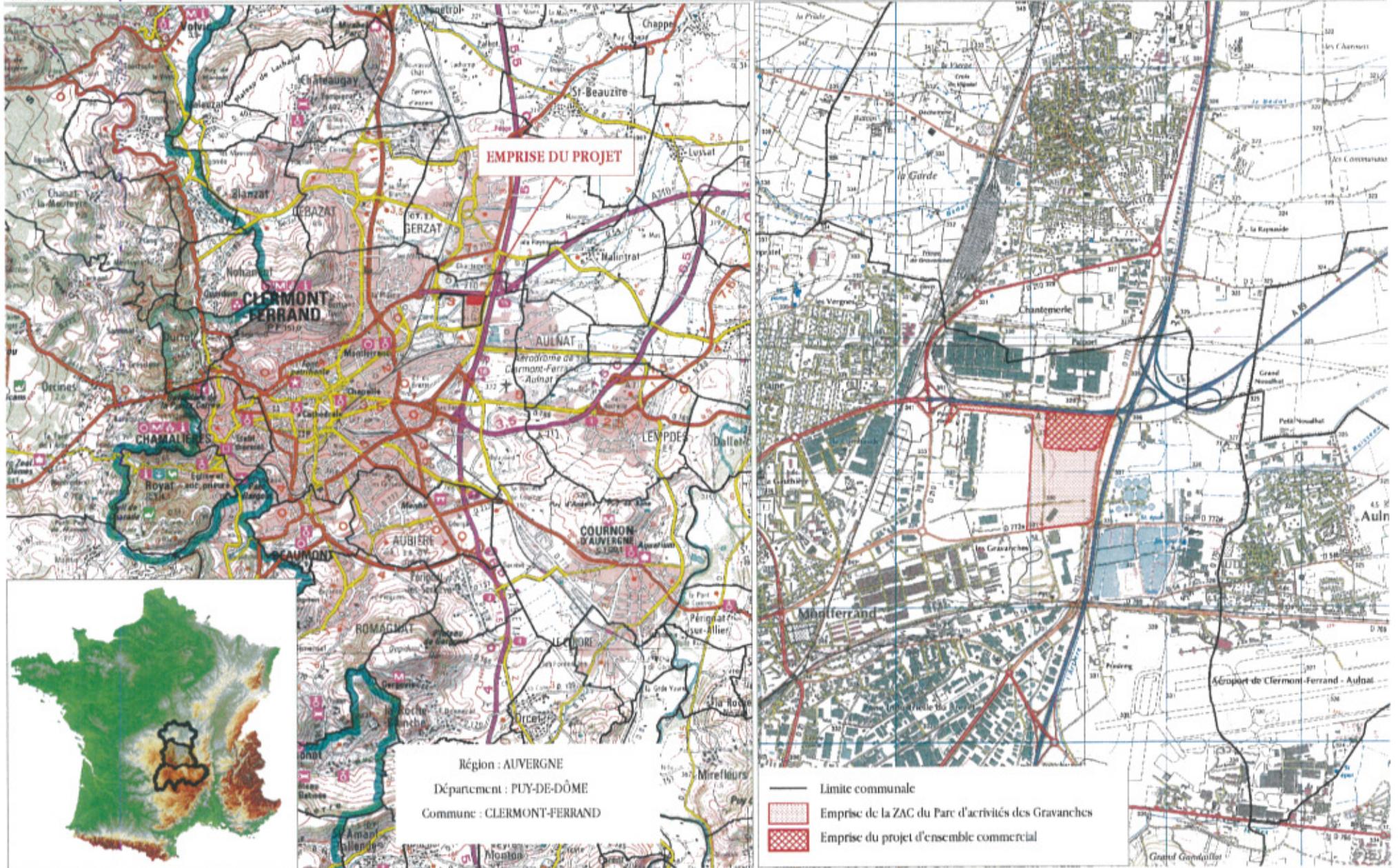
-  38.13 : Pâturages densément esherbés
-  38.2 : Prairies de fauche de basse altitude
-  41.57 x 51.81 : Mosaïque de frénaises et de fruticées
-  82.2 : Cultures avec marges de végétation spontanée
-  85.12 : Gazon régulièrement fauché (principalement)
-  86 : Zones bâties ou imperméabilisées
-  87 : Terrains en friche et terrains vagues
-  87 x 38.13 : Friches herbacées plus ou moins denses
-  89 : Bassin de rétention





Inter IKEA Centre Group

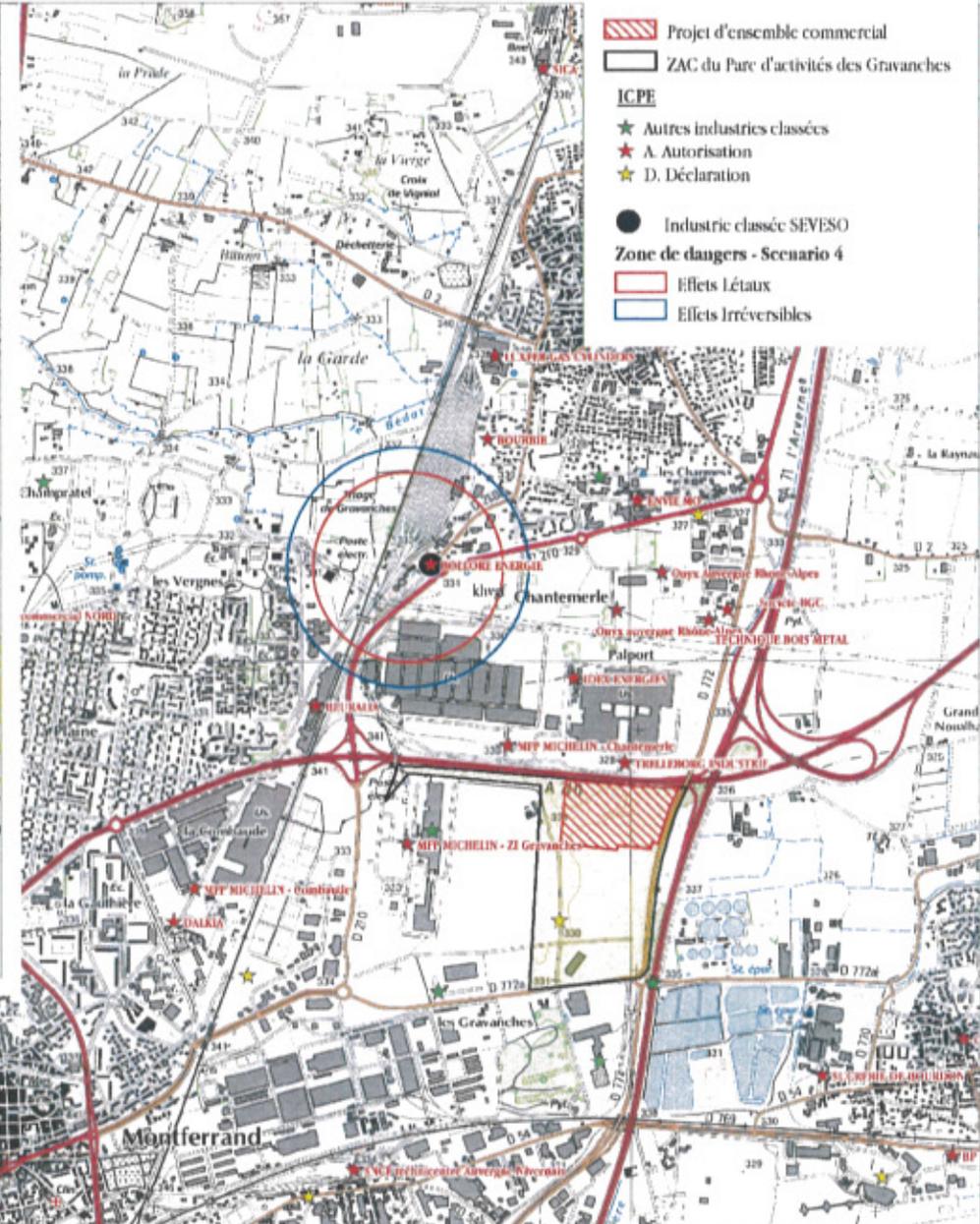
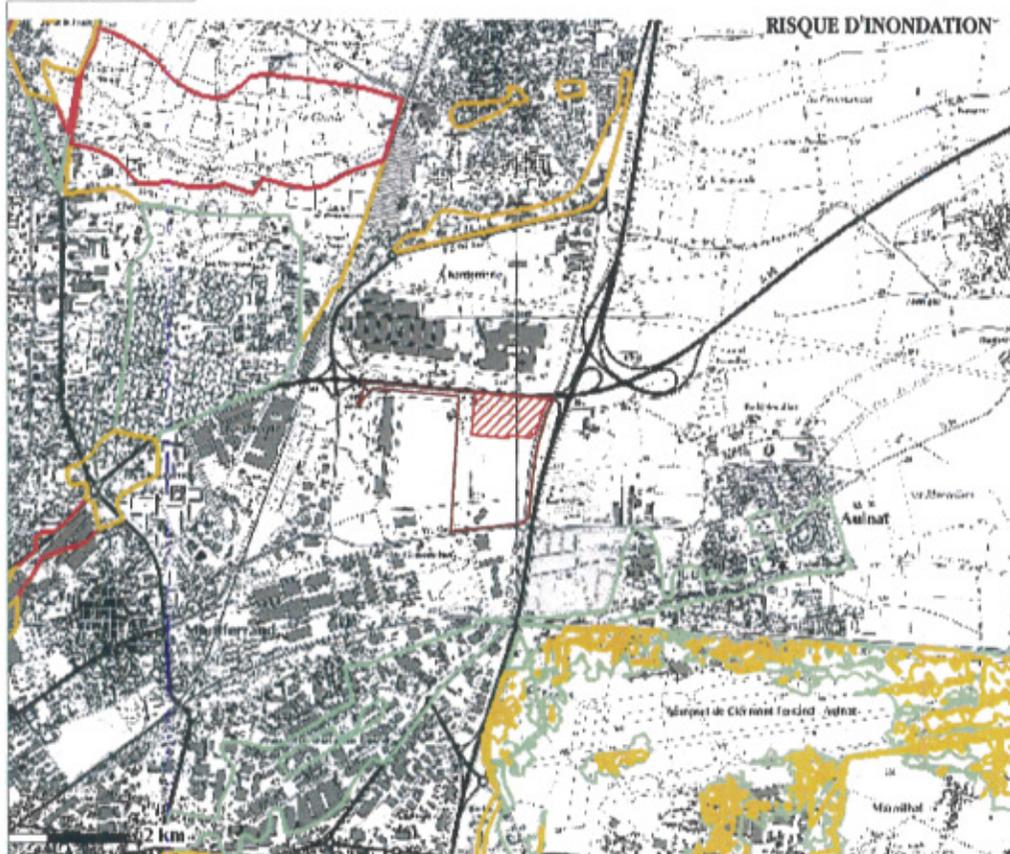
SITUATION



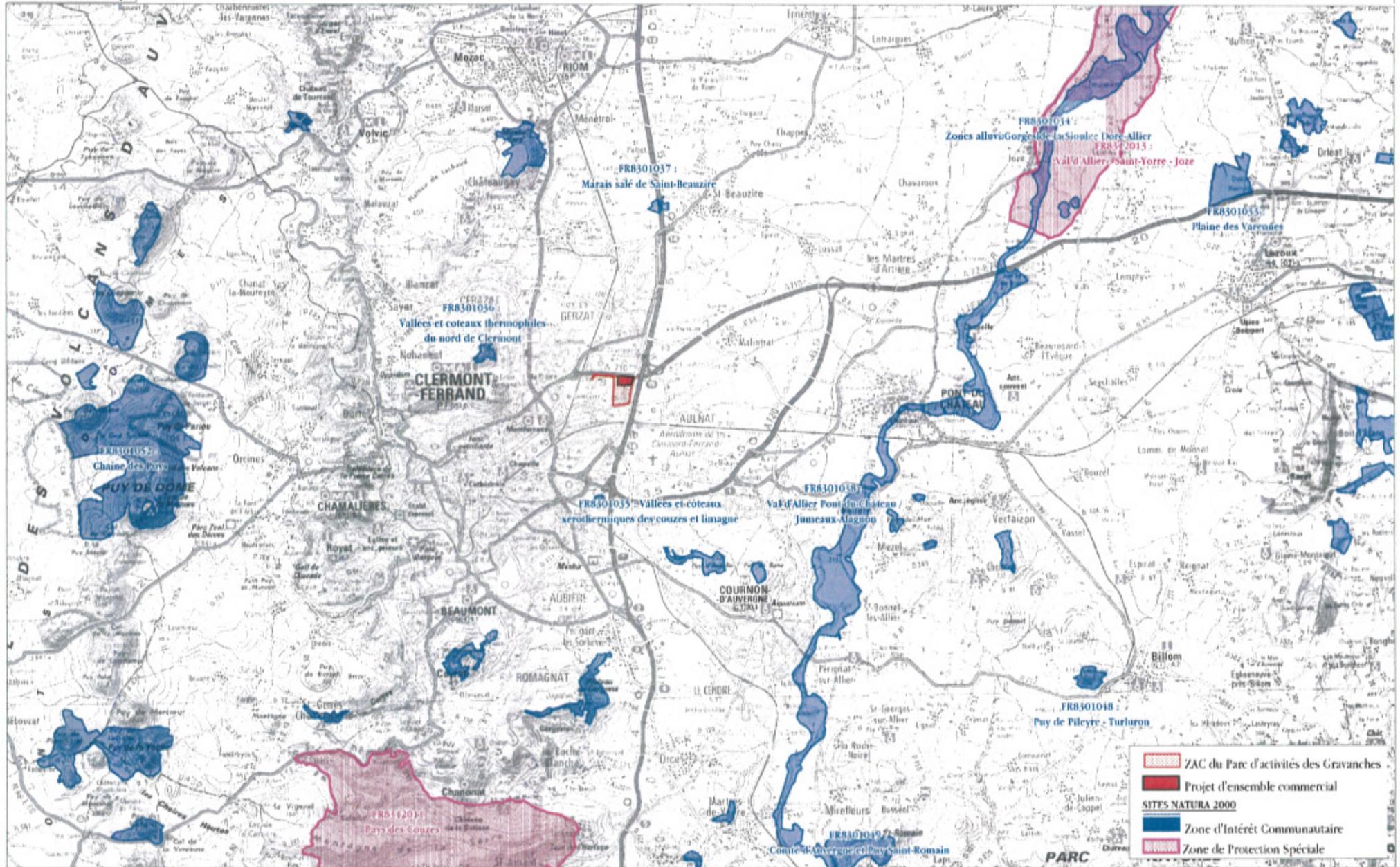
Région : AUVERGNE
 Département : PUY-DE-DÔME
 Commune : CLERMONT-FERRAND

Sources : Fonds IGN au 1/25 000° et au 1/100 000°

RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS



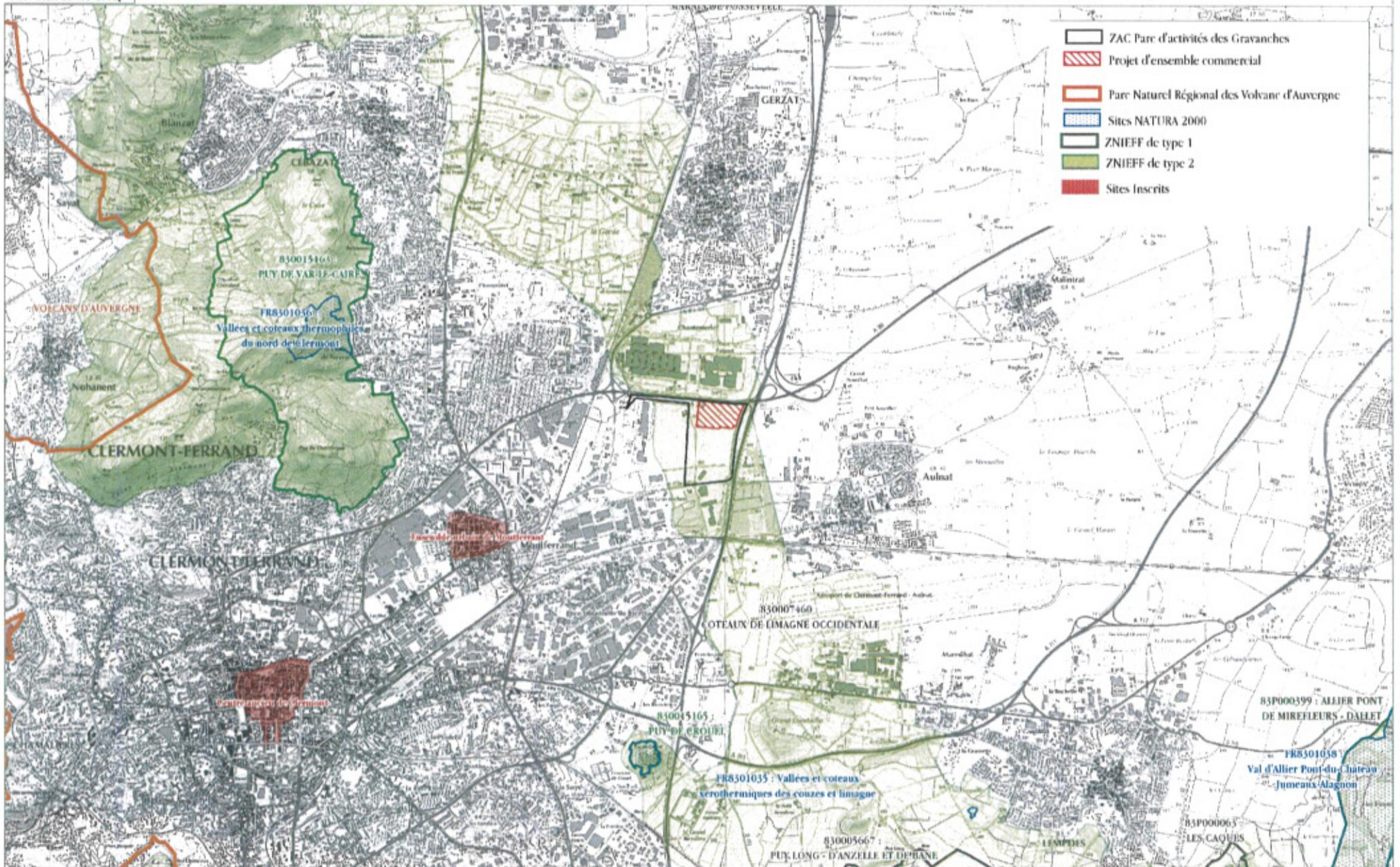
SITES NATURA 2000





Inter IKEA Centre Group

SENSIBILITÉ DU MILIEU NATUREL



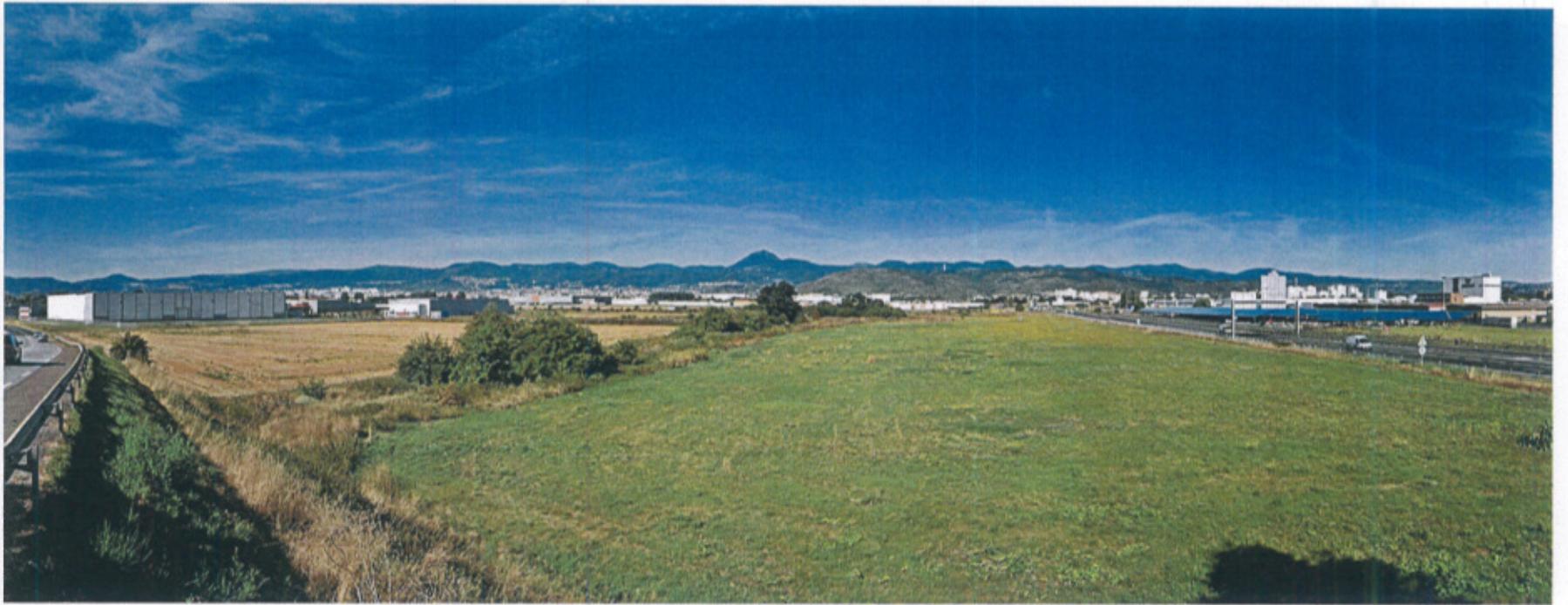
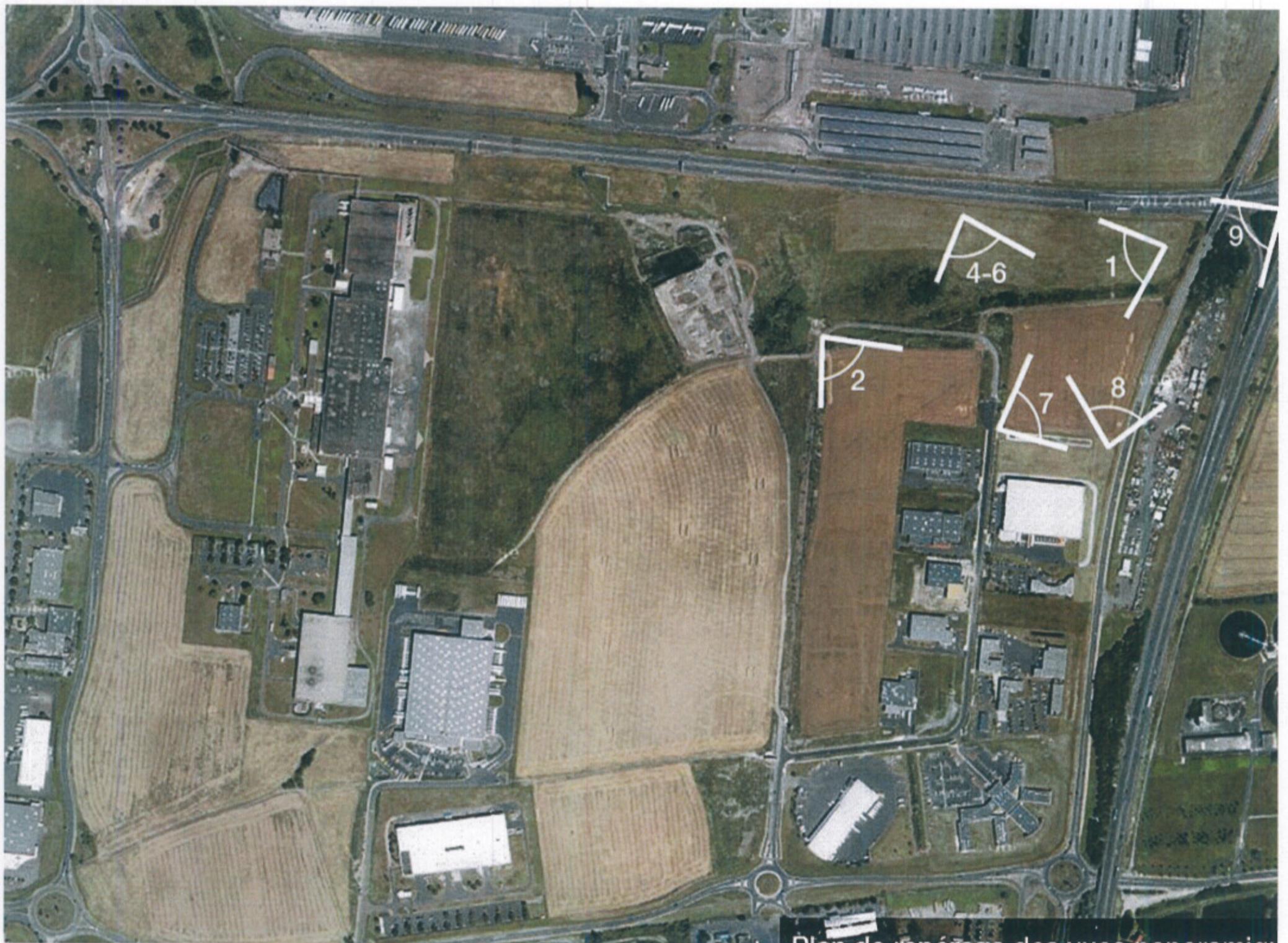


Photo panoramique 1



Photo panoramique 2



Plan de repérage des vues panoramiques



Photo panoramique 4



Photo panoramique 6



Photo panoramique 7



Photo panoramique 8



Photo panoramique 9











A710

3 drapeaux

tion

es pavées
ues
es végétalisées
is vélos
sérielles piétonnes
aminements vélos
étons

PARKING
819 places

"Smiling shopping bag"

Logo "hello"

PARKING
106 places

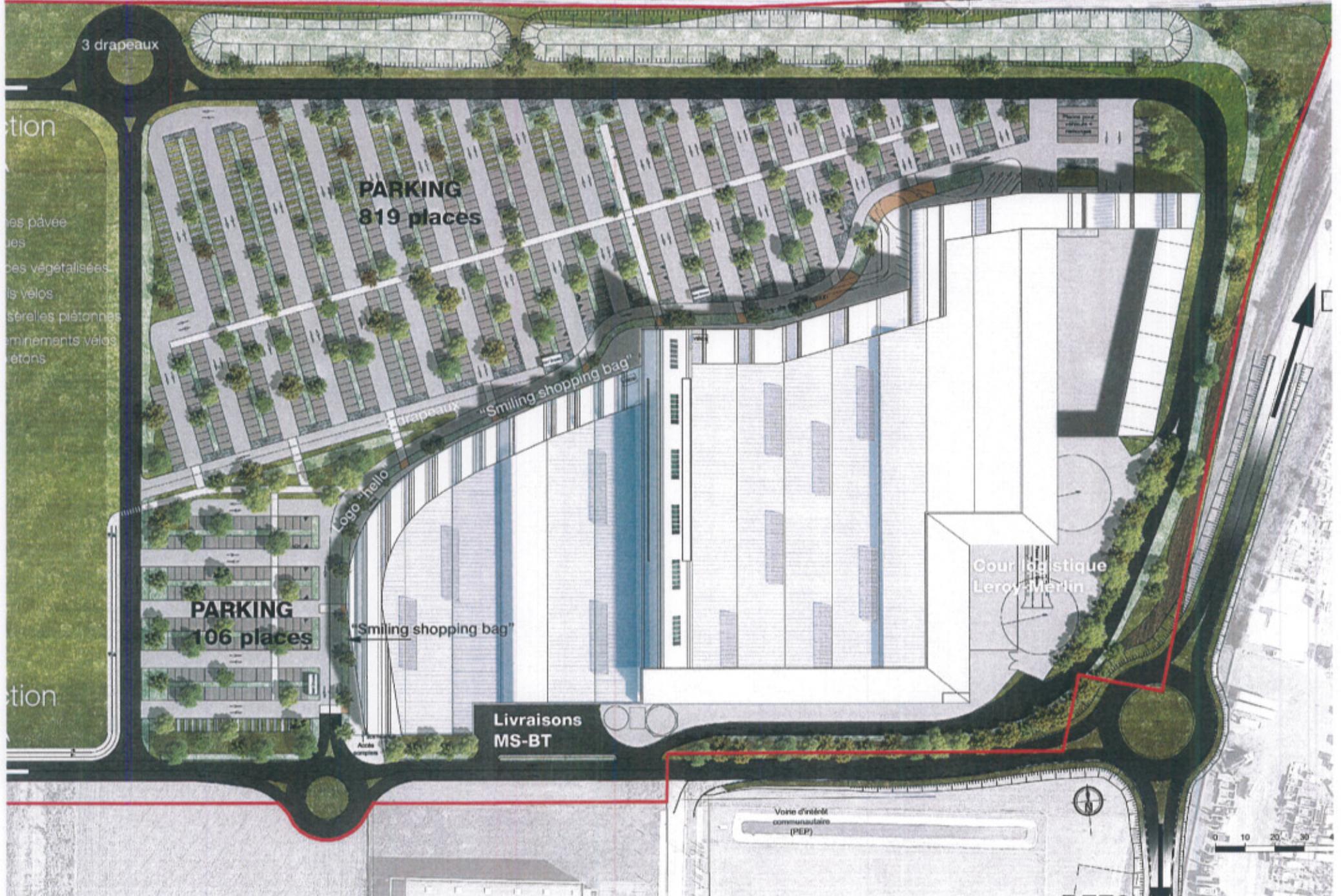
"Smiling shopping bag"

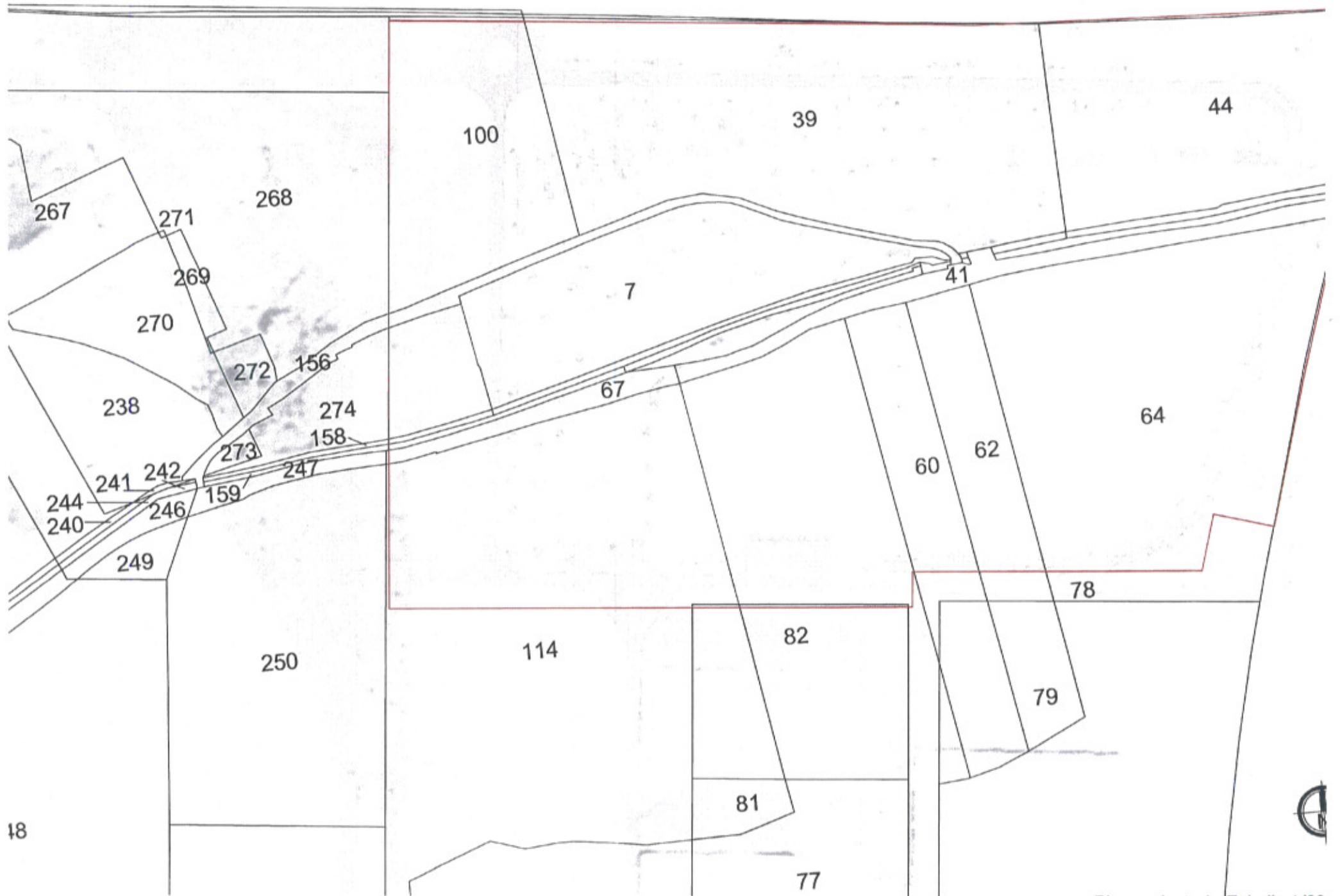
Livraisons
MS-BT

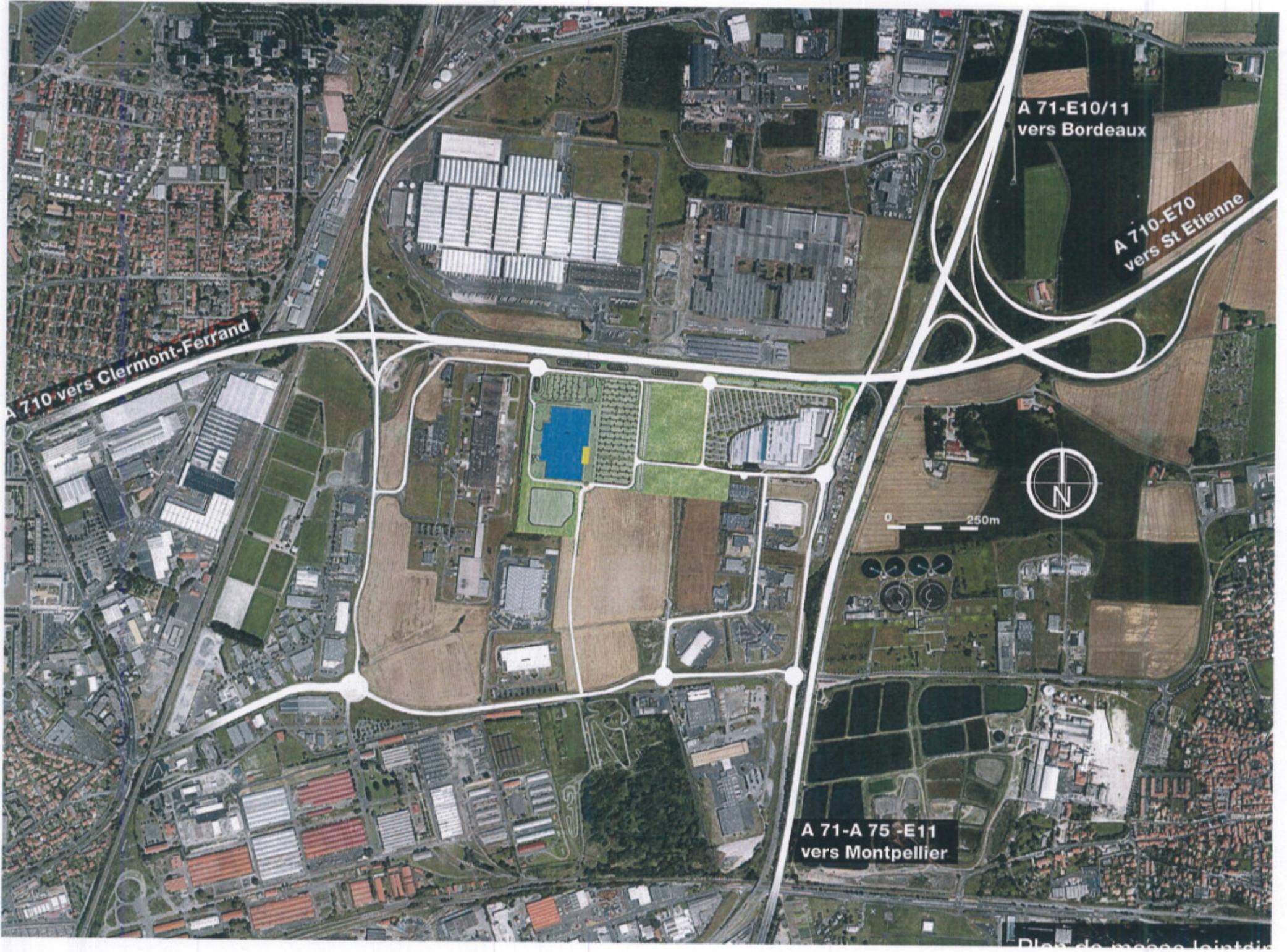
Cour logistique
Leroy Merlin

Voie d'entrée
communautaire
(PEP)

0 10 20 30







A 710 vers Clermont-Ferrand

A 71-E10/11
vers Bordeaux

A 710-E70
vers St Etienne

0 250m



A 71-A 75 -E11
vers Montpellier

Plan de masse leintre